

Bulletin d'inscription

Ce bulletin peut être dupliqué en autant d'exemplaires souhaités.

Un bulletin par salarié inscrit.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins au secrétariat.

En cas de refus d'inscription (manque de place), les personnes concernées seront informées par mail.

LE CEFRAS SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER LA FORMATION EN CAS D'INSCRIPTION INSUFFISANTES.

FORMATION

Intitulé de la formation :

Date(s) : Lieu :

PARTICIPANT

Nom—Prénom :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : _/_/_/_/_ Mail :@.....

EMPLOYEUR

Nom de l'établissement :

Nom du responsable de l'établissement et fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : _/_/_/_/_ Mail :@.....

TARIFS

Coût de la formation par participant :€

Le montant de la cotisation pour l'année 2024 est de 40€. (uniquement pour les personnes morales) La cotisation est due pour **toute première formation** dispensée par le CEFRAS, **au cours de l'année civile.**

Total à régler :€ (formation) +€ (cotisation, si non acquittée en 2024) =€

REGLEMENT

- Je joins un chèque à l'ordre du CEFRAS
- Je demande une facture
- Règlement à réception de la facture

Signature et/ ou cachet de l'établissement employeur

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

Mail : formationcontinue@cefras.com — site internet : www.cefras.com

Courrier : CEFRAS Service FPTLV — Allée Phytolia — CS 9701 — Chemillé — 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU

L'acceptation du présent document vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site internet : www.cefras.com